RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AMBASSADE DE FRANCE EN R.A.E.
LYCÉE FRANÇAIS DU CAIRE

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

ELECTIONS AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
COLLEGE DES PARENTS D'ELEVES (5 SIEGES)

Date des élections : 22 novembre 2026

Candidats :

- AFPEC/ARFE
- OSER

Nombre d'inscrits : 2500

Nombre de votants : 934

Nombre de bulletins nuls : —

Nombre de bulletins blancs : 17

Nombre de suffrages exprimés (S) : 917

Nombres de sièges à pourvoir (N) : 5

Quotient électoral (S/N) : 183,40

Ont obtenu :

- AFPEC-ARFE nombre : 4 sièges
- OSER nombre : 1 siège

Sont élus au premier tour :

Titulaires :	Suppléants :
- DELSART PAOLA	- Mezher Arwa
- Neha Elzayat	- Marise Ananian
- Paul Haddad	- Rania El Nagger
- Christine Guindy	- Tatiana Hathout
- Aya Gado	- Nermine Fawzi

Le Caire, le 22/11/2026

Signature des assesseurs :

Nermine Fawzi
Delsart Paola.

Visa du chef d'établissement :

AMBASSADE DE FRANCE ★ LYCÉE FRANÇAIS DU CAIRE ★
Le Proviseur

Mentions légales réglementaires :

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, les contestations sur la validité des opérations électorales doivent être portées devant le Recteur d'académie (sous couvert de l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale - IA-DASEN) en France et devant l'autorité hiérarchique SCAC à l'étranger dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.

Le recours peut être déposé par tout électeur, tout candidat ou par le directeur d'école / chef d'établissement. Passé ce délai réglementaire de 5 jours, les résultats sont considérés comme définitifs et inattaquables.